

## Construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement - DAMPIERRE-EN-BURLY (45)

**Date :**  
**Catégorie :** Equipement Petite Enfance

**Livré en 2015**



Maître d'ouvrage : **Ville de Dampierre-en-Burly**  
Interlocuteur : Mme MAURY 02.38.29.53.00  
Surface Utile : 702 m<sup>2</sup>  
Qualité environne : Principes HQE  
Maître d'oeuvre : CS Architecture (45)  
Budget travaux : 1.875.000 € HT  
Date de livraison : Début 2015

**Type de mission :** Programmation et AMO

### **Descriptif :**

Commune de l'Est du département du Loiret située à près de 12 kilomètres de Gien, Dampierre-en-Burly est rattachée au Canton d'Ouzouer-sur-Loire. Elle est également l'une des huit communes de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt et compte une population municipale de 1.243 habitants (INSEE - RP 2009).

Malgré la qualité des services mis à disposition de la population, l'accueil des 3-12 ans nécessite une intervention au regard de la demande croissante et du recours de la population aux structures collectives d'accueil. Même si les locaux ont été adaptés, l'évolution des usages et les opportunités de développement des activités suscitent des interrogations sur les modalités d'amélioration de la réponse à la demande exprimée.

La municipalité souhaite par conséquent, adapter ses services publics, répondre à la demande actuelle et anticiper l'avenir, par la création de locaux destinés à la garderie péri-scolaire et et à l'accueil de loisirs sans hébergement.

Ainsi est né le projet de la reconstruction des locaux de l'accueil de loisirs sans hébergement à Dampierre-en-Burly, lieu dédié aux 3-12 ans qui permettra à la ville de disposer d'un nouvel équipement polyvalent, proposant aux familles une solution de garde des enfants hors des temps scolaires.

D'une capacité d'accueil de 80 enfants, cet ensemble immobilier, à construire sur un terrain situé à proximité immédiate du groupe scolaire, représente un besoin exprimé d'environ 530 m<sup>2</sup> de surface utile. Il comprendra également une salle multifonctionnelle de 50 m<sup>2</sup> intégrée à la surface utile précédente.